



COMMUNICATIONS AUX MUNICIPALITÉS **MAI 2024**

Les sujets essentiels du mois

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2024, LANCEMENT DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION

La collecte des encombrants sera de retour cette année et, comme l'an passé, elle aura lieu au début du mois de juillet.

L'inscription est obligatoire pour bénéficier de ce service et elle doit se faire entre le 6 mai et le 23 juin. Les résident(e)s auront donc une période de 48 jours pour s'inscrire au préalable à l'aide du formulaire en ligne sur le site web ridt.ca ou par téléphone au 1 866-789-7438.

Rappelons qu'aucune inscription ne sera acceptée après le 23 juin 2024 et ce, même si les collectes n'ont pas encore eu lieu. Aucun matériau ne sera ramassé à une adresse non-inscrite.

Ce service est offert pour les résidences et les chalets, mais n'est pas disponible pour les commerces ou entreprises.

Les encombrants doivent être déposés en bordure de chemin au moins la veille au soir de la date prévue.

Consultez le verso de votre aide-mémoire de collecte ou le site web de la RIDT pour plus d'informations.

Comme alternative à la collecte des encombrants, il vous est toujours possible d'utiliser l'un des 4 écocentres facile d'accès à l'année.... Parce que chaque geste compte !

COMPOSTAGE DOMESTIQUE, COMMENT ACCÉLÉRER LA DÉCOMPOSITION ?

Le processus de compostage peut prendre plusieurs semaines à plusieurs mois. Alors, quelles sont les règles de base pour composter vite et bien chez soi ? Existe-t-il des accélérateurs naturels de compost ?

Épluchures et marc de café sans hésiter

Puisque c'est un processus naturel, veillez à respecter les règles fondamentales d'un bon compost. Mettez dans votre composteur les déchets de cuisine comme les épluchures, le marc de café, les filtres en papier, le pain, les croûtes de fromages, les fruits et les légumes abîmés et autres.

Vous pouvez également insérer les déchets de jardin, comme les tontes de gazon, les feuilles, les fleurs fanées. Pensez aussi à certains déchets de maison comme les essuie-tout, les sciures, les copeaux, le papier journal, les cartons salis, les plantes d'intérieur et autres.

Avec précaution

Lorsque vous insérez dans votre composteur les déchets très ligneux ou durs comme, les branches, les noyaux, les trognons de chou...Pensez à les broyer au préalable pour aider leur décomposition. Limitez également les coquilles d'œufs, car elles ne se décomposent pas. Leur dégradation apportera malgré tout des éléments minéraux et elles facilitent l'aération. Attention aux mauvaises herbes avec leurs graines qui risquent de germer. Faites également attention aux végétaux malades, le compost pourrait entraîner la propagation des maladies.

Produits synthétiques interdits

Les produits synthétiques non biodégradables ne doivent jamais se retrouver dans votre compost. Il s'agit du verre, des métaux, des plastiques, des tissus synthétiques et même du contenu des sacs d'aspirateur.

Mélangez...

Pour composter vite et bien, vous devez mélanger les matières en les disposant en couches alternées comme dans une lasagne. Mélangez des matières carbonés comme les feuilles mortes, branches, écorces,

herbes séchées, paille, papiers et cartons... avec les matières azotées que sont les résidus de cuisine, tontes de gazon et pousses vertes. Mélangez bien les matières humides et les matières secs.

Et aérez

Les micro-organismes utiles au compostage ont besoin d'oxygène, brassez régulièrement au moins une fois par mois. Pour booster encore plus la décomposition, certains recommandent de poser d'abord au fond de votre compost des branchages, qui feront circuler l'air de façon plus optimale.

Surveillez l'humidité

Trop d'humidité empêche l'aération et freine le compostage. Au contraire, s'il n'est pas assez humide, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête.

Des accélérateurs naturels de compost

Les peaux de bananes, les restes de café et de thé accélèrent naturellement le processus de décomposition. Tout comme les lombrics qui seront très heureux de venir travailler dans votre compost. Et eux, apprécient particulièrement le marc de café, les épluchures de fruits et de légumes.

Voilà ! À vos composteurs, soyez prêts... partez ! Et franc succès avec votre compost !

N'oubliez pas, que tout le matériel nécessaire pour gérer vos matières organiques est disponible gratuitement dans chaque municipalité, si vous en avez besoin.

DÉBUT DES VIDANGES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

La saison des vidanges d'installations septiques 2024 débute ces jours-ci et se poursuivra jusqu'à la fin octobre. Vous pouvez consulter la planification prévue sur le site web de la RIDT, dans la section Nos services / Vidange d'installations septiques.

Cette année, plus de 2 000 vidanges seront réalisées au Témiscouata par l'entreprise Simetech Environnement conformément à la réglementation en vigueur et tel que spécifié dans les règlements de chacune des municipalités du Témiscouata.

Si la vidange de votre installation septique est prévue en 2024, vous recevrez une lettre de la RIDT environ deux semaines avant les travaux. Il sera alors important de respecter les consignes d'usage :

- ✓ Votre numéro civique doit être clairement affiché en bordure de chemin.
- ✓ Vous devez localiser les accès de votre installation septique. Utilisez un repère facilement visible et enlevez ce qui pourrait bloquer l'accès au camion.
- ✓ Tous les couvercles doivent être accessibles, c'est-à-dire dégagés d'au moins 10 cm (4 pouces) autour, de tout obstacle, terre, gazon, etc... S'ils sont mal dégagés, de la terre pourrait tomber dans le fond et causer des problèmes à l'installation. Les opérateurs ne sont pas tenus de réaliser une vidange, si les couvercles ne sont pas dégagés.
- ✓ Votre installation est peut-être munie d'un pré-filtre et vous êtes responsable de son entretien.
- ✓ Si vous avez des animaux domestiques, tenez-les à l'écart et à distance sécuritaire de l'installation.
- ✓ L'entreprise, une fois la vidange effectuée, vous laissera un avis indiquant les opérations réalisées.

LE TÉMISCOUATA ET SES MATIÈRES ORGANIQUES... RAPPEL DES ENJEUX

L'enfouissement des déchets est le 5^{ème} émetteur de gaz à effets de serre (GES) en importance au Québec, et dans notre région, les déchets contenant des matières organiques en est la principale source. Le tiers de nos poubelles étaient constitués de résidus alimentaires, de résidus verts ou de branches en 2021.

Le gouvernement du Québec a donc adopté une stratégie de valorisation de la matière organique et fixer certains objectifs.

- Instaurer la gestion des matières organiques sur 100% du territoire québécois d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique d'ici 2030
- Réduire de 270 000 tonnes équivalent de CO₂ les émissions de GES d'ici 2030

Au Témiscouata, il a été décidé de privilégier une approche différente de celle des centres urbains en optant pour une solution adaptée à la réalité régionale aussi bien écologiquement qu'économiquement.

Écologique

- ✓ en valorisant les matières organiques directement chez les résidents (gestion à la source)
- ✓ en limitant l'émission des gaz à effets de serre liée à la collecte
- ✓ en offrant aux citoyens différentes solutions pour qu'ils choisissent celles qui leur conviennent le mieux

Économique

- ✓ en détournant du bac à déchets et du lieu d'enfouissement les matières organiques
- ✓ en éliminant une troisième collecte et ses coûts associés
- ✓ en évitant d'avoir à traiter beaucoup de matières avec un système de compostage industriel
- ✓ en prolongeant la durée de vie du lieu d'enfouissement technique

La gestion à la source est donc apparue comme LA SOLUTION pour les matières organiques au Témiscouata.

Pour ce faire, les citoyens et entreprises peuvent utiliser facilement différents systèmes complémentaires :

1. Les composteurs domestiques et récipients de cuisine qui ont été distribués en 2022
2. Le dépôt municipal pour les résidus verts et les branches situé dans chaque municipalité qui ne dispose pas d'un écocentre
3. Les conteneurs bruns qui servent de point d'apport volontaire pour les résidus alimentaires d'origine végétale et animale dans chaque municipalité

Au Témiscouata, c'est maintenant possible et facile de gérer adéquatement nos matières organiques grâce aux différents services mis en place... Parce que chaque geste compte !

Pour aller plus loin, les sujets complémentaires

GO RECYCLE, PARTENAIRE DE LA RIDT POUR LE TRAITEMENT DE VOS VIEUX FRIGOS

Que ce soit un frigo, un congélateur, une machine à eau ou une thermopompe, un appareil réfrigérant, ça ne se recycle pas n'importe comment. En effet, ces appareils contiennent des gaz dangereux pour l'environnement et bien souvent de la mousse isolante qui peut aussi être néfaste. C'est pourquoi Go Recycle assure le recyclage de tous les appareils réfrigérants partout au Québec, y compris ceux apportés dans les écocentres du Témiscouata.

Depuis sa création, Go Recycle, à l'aide de son sous-traitant PureSphera, a recyclé à ce jour plus de 350 000 appareils et évités 385 000 tonnes de GES. PureSphera est le seul recycleur en Amérique du Nord à offrir la technologie permettant de valoriser les appareils contenant de la mousse isolante. C'est plus de 97% des matières d'un réfrigérateur qui ont alors une deuxième vie!

Comment ça fonctionne à l'usine de traitement ?

La première étape consiste à retirer le gaz du système réfrigérant. Ce gaz est très néfaste pour l'environnement. On parle en moyenne d'une tonne de CO2 par appareil.

La deuxième étape, c'est le déchiquetage du frigo qui permet de séparer ses différents éléments, soit : la mousse isolante, le plastique, le métal ferreux et le métal non-ferreux. La mousse isolante contient 4 fois plus d'halocarbures nocifs pour l'environnement. Dans la mousse isolante, on retrouve du gaz réfrigérant. En la chauffant, on arrive à la rendre sous forme de poudre et en extraire tout le gaz...

Ensuite, il faut liquéfier ce gaz dans le but de le détruire. Une fois détruit, son impact environnemental est vraiment diminué, voire nul.

Enfin, tous les autres matériaux sont séparés automatiquement par le procédé et prêt à servir de nouveau pour une deuxième vie.

LA SAISON DU BBQ ET LA BONBONNE DE PROPANE

C'est enfin le début de la saison du BBQ et voici ce qu'il faut savoir au sujet de la fameuse bonbonne de propane.

Une flamme faible et vacillante annonce qu'un remplissage et/ou un changement de bonbonne est à envisager bientôt.

La bonbonne a une durée de vie de 10 ans et la date de fabrication est indiquée sur le collier de la bouteille au format mois/année.

Lorsqu'elle est endommagée ou périmée votre bonbonne de propane doit être apportée dans l'un des quatre écocentres de la RIDT pour être éliminée de manière sécuritaire et environnementale.

Même si elle est en métal, votre bonbonne de propane n'est pas recyclable. Vous ne pouvez pas la mettre aux déchets, ni au recyclage, ni la déposer au dépôt municipal.

Vous pouvez cependant la laisser à votre distributeur de gaz propane au moment de faire l'achat d'une nouvelle bonbonne. Dans tous les autres cas, ça va à l'écocentre.

Votre collaboration fait toute la différence. Parce que chaque geste compte !

L'équipe de la RIDT vous souhaite un bon été et de bons p'tits souper sur le BBQ !

ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC: LES CONSÉQUENCES DU MAUVAIS RECYCLAGE

Avec sa campagne « Bac Impact », Éco Entreprise Québec compte sensibiliser la population au bon geste de tri. Parce que si le bon geste de tri a un impact positif, le mauvais geste de tri a lui aussi un impact, qui n'est pas nécessairement positif.

Selon un sondage Léger, seulement 17 % des gens affirment faire attention à ce qu'ils mettent dans leur bac de recyclage. En plus d'avoir un impact sur les travailleurs des centres de tri, les nombreux objets déposés à tort dans le bac de recyclage ont des conséquences qui touchent l'ensemble des contribuables et augmentent le coût de gestion des matières résiduelles. C'est notamment le cas avec des objets qui risquent de bloquer ou de briser les mécanismes des équipements, de prendre feu ou d'exploser au centre de tri.

D'après Éco Entreprises Québec, l'erreur la plus fréquente effectuée par les utilisateurs est de penser que les employés du centre de tri pourront facilement trouver un moyen de recycler un objet, quel qu'il soit.

Tout ne va pas dans le bac de recyclage car il y a toutes sortes d'autres programmes de récupération qui existent pour déposer des matériaux, comme par exemples, les tissus et vêtements qui sont destinés aux friperies et comptoirs à linge ou encore les produits domestiques dangereux, (peinture, vernis, huile, batterie, pesticide et autres) qui vont à l'écocentre ou au dépôt municipal.

Parce que chaque geste compte, pourquoi pas télécharger gratuitement l'application « Ça va où ? » et faire le bon tri de toutes vos matières !

Abonnez-vous à notre page Facebook «RIDT Environnement» pour plus d'informations ou visitez notre site ridt.ca

Vous souhaitez aborder un autre sujet en lien avec les services de la RIDT, contactez-nous...

L'équipe de la RIDT



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

INSCRIPTION **OBLIGATOIRE** ENTRE LE 6 MAI ET LE 23 JUIN 2024
au [ridt.ca](https://www.ridt.ca) ou par téléphone 1 866 789-RIDT (7438)

**SUR INSCRIPTION
SEULEMENT!**

Mardi 2 juillet 2024	Saint-Honoré-de-Témiscouata Saint-Pierre-de-Lamy Saint-Louis-du-Ha! Ha! Saint-Elzéar-de-Témiscouata
Lundi 8 juillet 2024	Biencourt Lac-des-Aigles Saint-Michel-du-Squatec Lejeune Auclair Saint-Juste-du-Lac
Mercredi 10 juillet 2024	Pohénégamook Saint-Athanase Rivière-Bleue
Lundi 15 juillet 2024	Packington Saint-Jean-de-la-Lande Saint-Marc-du-Lac-Long Saint-Eusèbe
Mardi 16 juillet 2024	Dégelis Témiscouata-sur-le-Lac



Inscrivez-vous!



Réfrigérateur



Congélateur



Cellier et
refroidisseur à vin



Refroidisseur d'eau



Climatiseur portatif
& fenêtre



Déshumidificateur